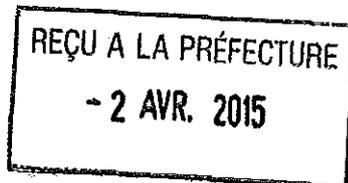


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

Point 14 Opération de requalification du tronçon Est de la « rocade verte » de la rue Schwendi à la rue Saint-Eloi – bilan de la concertation.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

A donné procuration :

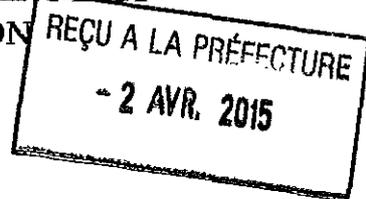
Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 avril 2015**



**POINT N ° 14 OPERATION DE REQUALIFICATION
DU TRONCON EST DE LA « ROCADE VERTE »
DE LA RUE SCHWENDI A LA RUE SAINT ELOI
BILAN DE LA CONCERTATION**



Rapporteur : M. Jean-Paul SISSLER, Adjoint au Maire

Préambule

Les modalités de la concertation au titre de l'article L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, sur le projet de requalification du tronçon Est de la « rocade verte » qui s'étend de la rue Schwendi à la rue Saint Eloi, ont été arrêtées par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 novembre 2014.

Déroulement de la concertation

La consultation du public s'est tenue du 5 au 30 janvier 2015. Une réunion publique a eu lieu le 28 janvier à 18h00 à l'auditorium du Pôle Média Culture Edmond Gerrer.

L'information sur le lieu et les dates de concertation ont été publiées par voie d'affichage en Mairie, sur le site internet de la Ville de Colmar et les réseaux sociaux, par communiqués de presse dans la presse locale, par un article dans le Point Colmarien, par affichage sur les journaux électroniques et par panneaux provisoires positionnés dans l'emprise du projet.

Les riverains du projet ont été informés par courrier déposé dans chaque boîte aux lettres.

Le projet était consultable sur le site internet de la Ville et/ou en mairie (Direction de la Voirie et des Réseaux) chaque vendredi de la période de concertation, ou à une autre date sur rendez-vous.

Les observations ont été recueillies par le biais du site internet de la Ville de Colmar, par courriel à voirie-reseaux@ville.fr, par courrier à l'attention de la Direction de la Voirie et des Réseaux (1, Place de la Mairie 68000 COLMAR) ou sur un registre disponible à la Direction de la Voirie et des Réseaux.

Bilan de la concertation

30 messages par voie électronique, 3 courriers et 5 inscriptions sur le registre ont été communiqués.

24 personnes ont assisté à la réunion publique du 28 janvier 2015.

Avis négatifs

Seules 3 personnes sont défavorables au projet. Les principaux arguments développés portent sur :

- Le peu d'intérêt et le danger pour les cyclistes, vis-à-vis de la circulation, des manœuvres de stationnement ;
- L'absence de problèmes majeurs dans la configuration initiale et de réduction des nuisances sonores depuis l'essai mis en place ;
- Le coût élevé de l'investissement.

Avis positifs

Les avis restants sont favorables au projet, voire le plébiscitent en notant une nette amélioration des conditions de sécurité, notamment pour les piétons et les cyclistes, et la réduction des nuisances depuis l'essai et du cadre de vie.

Propositions d'améliorations

- Certains estiment que la circulation des cyclistes entre la chaussée et les véhicules en stationnement présente un danger et suggèrent de placer cet aménagement entre le trottoir et les places de stationnement ou de prévoir une piste bidirectionnelle côté Ouest.

Réponse apportée :

L'aménagement cyclable projeté est une piste unidirectionnelle de part et d'autre de la chaussée, dont les dimensions respectent les recommandations en vigueur pour ce type de configuration. Elle sera séparée de la voie de circulation par une bordure. Les cyclistes seront donc en sécurité vis-à-vis de la circulation. Un espace tampon situé entre la piste et les places de stationnement permettra de parer à d'éventuelles ouvertures de portières intempestives. Placer cette piste côté trottoir ne résoudra pas ce problème. Par ailleurs, les sorties de garage seraient alors très proches de la piste. Le recul ne serait pas suffisant pour que l'automobiliste détecte la présence du cycliste au risque de créer une collision. Le même véhicule, après avoir franchi la piste se trouverait dessus, en attendant de pouvoir s'insérer dans la circulation.

La piste en bord de chaussée, dans le sens de la circulation, permet également, en cas de manœuvre de stationnement, de libérer la voie de circulation, garantissant ainsi la fluidité du trafic.

Une piste bidirectionnelle ne le permettrait pas. Cette configuration nécessite par ailleurs des emprises importantes aux intersections pour aménager les traversées de chaussée.

- Une personne ne trouve pas d'intérêt au contresens cyclable entre la rue de la Grenouillère et la rue de Turenne. L'association « Cyclistes Associés pour le Droit de Rouler en sécurité » (CADRes) regrette au contraire qu'il ne figure sur l'ensemble de la rue de l'Est.

Réponse apportée :

L'aménagement proposé permet le maillage avec des itinéraires cyclables : la rue de la Grenouillère ou la route de Bâle sont pourvues de bandes cyclables. Par ailleurs,

lorsqu'il n'existe pas d'itinéraire alternatif, il est fortement recommandé d'aménager systématiquement des contresens cyclables sur des voies à sens unique à l'occasion de réaménagement de rues. En l'occurrence, la rue Vauban est un itinéraire alternatif à la rue de l'Est au nord de la rue de la Grenouillère.

- Le CADRes sollicite une différenciation très claire entre les zones de cheminement des différents usagers, une différence de niveau entre le trottoir et la piste, une attention particulière à la gestion des niveaux pour éviter les effets bateau et aux bordures de trottoir non saillantes. Il souhaite également le maintien de la priorité des cyclistes aux intersections.

Réponse apportée :

Ces demandes sont déjà intégrées au projet.

- Le CADRes soulève une difficulté rue de l'Est à hauteur d'escaliers, nécessitant une interruption ponctuelle de la piste cyclable.

Réponse apportée :

Ce sujet fera l'objet d'une attention particulière lors de la mise au point définitive du projet, auquel le CADRes sera associé.

- Une personne considère que le contresens cyclable peut être une source de danger à l'intersection avec la rue de la Cigogne, considérant que les automobilistes seront davantage attentifs à la circulation automobile venant de droite et suggère de faire perdre la priorité aux cyclistes à cette intersection.

Réponse apportée :

Par souci de cohérence, il convient de traiter toutes les intersections de manière identique. Pour maintenir une circulation fluide des cyclistes, il est préférable de maintenir leur priorité. Pour attirer l'attention des automobilistes à la présence de cyclistes, une signalisation spécifique sera mise en place aux intersections.

- Une personne suggère la création d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite.

Réponse apportée :

Le projet prévoit cette place à hauteur de la placette située à l'angle de la rue Schwendi et de la rue de la Truite. Ailleurs les largeurs disponibles rendent leur création impossible.

- Une personne demande la suppression des places de stationnement le long de la rue Schwendi, entre la rue de la Truite et la rue de l'Abattoir, considérant que ces places rendent les sorties privatives et la circulation des cyclistes dangereuses.

Réponse apportée :

Les places ainsi créées viendront compenser la suppression des places existantes situées sur la placette, vouée à un usage exclusivement piétonnier. L'aménagement définitif présentera des caractéristiques meilleures que l'essai actuellement en cours. Il est donc souhaitable de les maintenir dans le projet.

- Une personne demande que les sorties privatives soient matérialisées par une bande jaune sur les bordures.

Réponse apportée :

Le Code de la Route prévoit que le stationnement est interdit devant un accès privatif. Le marquage jaune sur les bordures est donc superflu, par ailleurs inesthétique et d'entretien coûteux.

- Une personne suggère la mise en zone 30 de la rue.

Réponse apportée :

Ponctuellement, à hauteur des plateaux surélevés prévus à certaines intersections, la vitesse sera limitée à 30 km/h. Cependant, le rôle de cette artère justifie que l'on maintienne la vitesse réglementaire à 50 km/h.

- Quelques personnes, notamment à l'occasion de la réunion publique, déplorent que le revêtement des trottoirs soit proposé en pavés, craignant des difficultés de déplacement.

Réponse apportée :

La rocade verte ceinture le centre historique de Colmar et se trouve en limite de son secteur sauvegardé. Il apparaît donc normal qu'à l'occasion de son réaménagement, il soit envisagé d'apporter un véritable cachet à cet axe. Une attention particulière sera apportée cependant au choix des matériaux et à leur mode de pose pour garantir des déplacements sûrs et confortables pour tous.

- Une personne ne souhaite pas de plateau surélevé à hauteur de l'intersection de la rue de l'Est avec la rue de l'Ours, générateur de bruit.

Réponse apportée :

Comme à d'autres intersections sur cet axe, ce carrefour mérite d'être aménagé sous forme de plateau, afin de sécuriser la traversée piétonne, non protégée par un feu, en ralentissant la vitesse des automobilistes.

- A contrario, une personne suggère d'ajouter des ralentisseurs.

Réponse apportée :

Le projet prévoit déjà la création de 3 plateaux surélevés aux principales intersections non soumises au régime des feux.

- Deux personnes sollicitent l'installation de miroirs en face de leur sortie pour améliorer leurs conditions de visibilité.

Réponse apportée :

Ce type d'équipement n'est plus recommandé car il fausse les perceptions de distance et de vitesse et peut donc être au contraire générateur d'accident. Il ne permet pas toujours de percevoir la présence de cycliste. Il est donc préférable de privilégier la vigilance des automobilistes. Par ailleurs, l'aménagement définitif garantira le respect des zones de stationnement et donc de meilleures conditions de visibilité.

Une personne sollicite la prise en compte, au moment des travaux, de l'abaissement de bordures pour une entrée charretière accordée par la Ville.

Réponse apportée :

Cette demande sera prise en compte.

- Une personne demande le déplacement de la place de stationnement projetée, située peu après le virage de la rue St Eloi, pour garantir sa sécurité et celle des usagers lors de ses manœuvres d'entrée et de sortie sur sa propriété.

Réponse apportée :

Cette demande sera prise en compte.

- Deux personnes suggèrent de ne pas prévoir de places de stationnement devant les entrées de bâtiment pour faciliter l'accès aux services de secours ou aux déménagements.

Réponse apportée :

Il n'existe pas d'obligations en la matière. Par ailleurs, cela aurait pour conséquence de supprimer une quantité importante de place de stationnement. Cette demande ne peut donc pas être prise en compte.

- Une personne suggère de prévoir des aires de livraison et de stationnement pour les camions et les autocars qui desservent l'hôtel de la rue St Eloi, qui ont tendance à stationner sur la chaussée, créant ainsi des situations accidentogènes.

Réponse apportée :

Les responsables de l'hôtel ont déjà été sensibilisés à cette problématique et se sont engagés à faire stationner ces véhicules sur la rue des Laboureurs. Un rappel leur sera adressé.

- Des variantes portant sur la végétalisation des aménagements ont été soumises également à la concertation. Malgré quelques craintes de certains vis-à-vis des problèmes de feuilles à l'automne ou d'assombrissement, compte tenu de la nature arbustive des végétaux envisagés, et pour apporter un gain manifeste en matière de cadre de vie et d'aspect du site, il est proposé de retenir les variantes qui prévoient leur intégration sous forme de bacs.

Lors de la réunion publique, certaines des questions précédentes ont également été abordées. De plus :

- Une personne a demandé que les bacs plantés soient situés devant les entrées piétonnes d'immeubles.

Réponse apportée :

Si ce paramètre supplémentaire devait être pris en compte, il aurait pour conséquence de réduire l'offre de stationnement.

- Une personne a suggéré d'installer un garage à vélo sur la placette qui sera aménagée face aux remparts rue Schwendi.

Réponse apportée :

Des arceaux pourront être installés sur cette zone.

Programmation des travaux

Les travaux d'aménagement seront réalisés sur deux ans, en 2015 et 2016.

En 2015, ils concerneront la rue St Eloi et la rue de l'Est, entre la rue de la Grenouillère et la rue St Eloi.

En 2016, la rue Schwendi et la rue de l'Est, entre la rue de l'Abattoir et la rue de la Grenouillère, seront réaménagées.

En 2015, le planning prévisionnel des travaux s'établit d'avril à octobre selon les phases suivantes :

- A partir du mois d'avril : chemisage du réseau d'assainissement de la rue de l'Est par la Communauté d'Agglomération de Colmar, réalisé sous circulation ;
- A partir du mois de mai : réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable de la rue St Eloi par la Communauté d'Agglomération de Colmar et du réseau électrique par la société VIALIS ;
- A partir du mois de juillet : travaux de voirie, d'éclairage public et d'aménagements paysagers.

Ces deux dernières phases impliqueront des restrictions de circulation :

- Rue St Eloi, la chaussée sera réduite à une voie, mais la circulation sera maintenue ;
- Rue de l'Est, la rue sera barrée à la circulation et une déviation sera mise en place reportant le trafic sur l'avenue d'Alsace.

Parallèlement, les conduites d'adduction d'eau potable et la chaussée de la rue du Nord, entre la rue St Eloi et la rue de Golbéry, seront réhabilitées, à l'instar des travaux réalisés en 2014 sur la rue Golbéry. Ce chantier impliquera également une réduction à 1 voie de circulation sur la rue du Nord.

L'objectif est de rétablir la circulation à la normale sur la rue St Eloi et la rue du Nord pour la rentrée scolaire de septembre. Pour autant des travaux de finition (pavage des trottoirs, éclairage, plantations,...) pourront s'échelonner au-delà. La rue de l'Est restera fermée à la circulation jusqu'en octobre.

Budget

Pour rappel, le montant de l'ensemble de l'opération s'élève à 3 200 000 € TTC, réparti sur les deux années 2015 et 2016, avec des budgets respectivement de 1 500 000 € et 1 700 000 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 12 janvier 2015 et du 9 mars 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission de Circulation du 12 février 2015,
Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré,

APPROUVE

Le bilan de la concertation au titre de l'article L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme
Les réponses apportées aux observations formulées lors de la concertation

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le - 1 AVR. 2015

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 2 AVR. 2015

